



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MÉGANTIC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue mardi 4 octobre 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Les conseillers (ères) présents :

- Madame Johane Patenaude, conseillère au poste #1
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame Christina Pinard, conseillère au poste #4
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gilles Drolet. Madame Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Le maire, Gilles Drolet constate le quorum à 18 heures et 30 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2022

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 2.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2022
- 2.2 Remboursement du versement fait pour la démarche MADA
- 2.3 Autorisation d'un signataire pour la démarche MADA
- 2.4 Autorisation du 2e versement à la Sécurité publique
- 2.5 Plieuse pour le bureau municipal
- 2.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021
- 2.7 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023
- 2.8 Achat du module « Élections » dans SYGEM;
- 2.9 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du bureau municipal

## **3. LÉGISLATION**

- 3.1 Adoption du règlement 250-2022 tarif imposable lors d'un feu d'un non-résident

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 4.1 Offre de location d'un camion-citerne

## **5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

- 5.1 Autorisation pour l'entretien hivernal du chemin Alfred
- 5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de tolérances

## **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 5.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2022
- 5.2 Résolution no. 22-09-7646 à rectifier – Procès de bornage du lot 5 847 190
- 5.3 Demande à la CPTAQ – 9073-3841 Québec inc. (Yvan Prévost)

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **8. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **Ouverture de la séance**

22-10-7666

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Mme Johane Patenaude  
Appuyée par Mme France Jutras  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le  
maire s'abstenant de voter;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

22-10-7667

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12  
septembre 2022**

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par Mme Johane Patenaude  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents, le maire  
s'abstenant de voter.

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre  
2022 soit adopté, tel que déposé par la directrice générale  
adjointe et greffière.

**ADOPTÉE**

22-10-7668

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du  
15 septembre 2022**

Sur proposition de Mme France Jutras  
Appuyé par Mme Johane Patenaude  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le  
maire s'abstenant de voter;

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15  
septembre 2022 soit adopté, tel que déposé par la directrice  
générale adjointe et greffière.

**ADOPTÉE**

2. **Administration générale et finances**

22-10-7669

**2.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de  
septembre 2022**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes a été déposée aux membres  
du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

**ATTENDU QUE** la directrice générale adjointe atteste que les  
crédits nécessaires sont disponibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lise Bernier appuyé par M. Jean-Guy Levasseur et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 202 503.94 \$ soient autorisés et payés.

**QUE** les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Karine Rouleau, directrice générale adjointe, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes de septembre pour un total de 202 503.94\$.

**ADOPTÉE**

**22-10-7670**

## **2.2 Remboursement du versement fait pour la démarche MADA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby désire procéder avec la MRC des Appalaches pour la démarche MADA;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire résilier la convention signée précédemment avec le ministre des Aînés et des proches aidants et par conséquent fermer le dossier;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme Christina Pinard  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le remboursement du versement reçu de sept mille huit cent soixante-quinze (7875\$) au ministre des Finances.

**ADOPTÉE**

**22-10-7671**

## **2.3 Autorisation d'un signataire pour la démarche MADA**

### **Autorisation d'un signataire pour la démarche MADA**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Beaulac-Garthby a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour

l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Beaulac-Garthby désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme Johane Patenaude  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

D'autoriser Mme Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière à signer au nom de la Municipalité de Beaulac-Garthby tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

De confirmer :

**QUE** Madame Christina Pinard est l'élue municipale représentante des questions familles et aînés;

**QUE** Madame Karine Rouleau est représentante au niveau du milieu municipal;

**QU'IL** y a une représentante nommée d'un organisme municipal (Concert Action);

**QU'IL** y a une représentante nommée pour les personnes aînées ;

**QU'IL** y a une représentante nommée pour la famille;

**ADOPTÉE**

**22-10-7672**

#### **2.4 Autorisation du 2<sup>e</sup> versement à la Sécurité publique**

Sur proposition de Mme Christina Pinard  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le 2<sup>e</sup> versement à la sécurité publique au montant de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (94 997.00 \$).

**QUE** le maire, monsieur Gilles Drolet et la directrice générale adjointe, madame Karine Rouleau, soient autorisés à signer le chèque.

**ADOPTÉE**

22-10-7673

## 2.5 Plieuse pour le bureau municipal

**CONSIDÉRANT** de nouvelles informations apportées concernant l'achat de la plieuse;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire acheter une plieuse répondant à nos besoins;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur

Appuyé par Mme Lise Bernier

Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** la municipalité reporte la décision à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

22-10-7674

## 2.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021

**ATTENDU QUE** le rapport de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget 2021 a été déposé aux élus.es et qu'ils en ont pris connaissance;

**ATTENDU QUE** l'article 88 de la *Loi sur la Commission municipale* prévoit que le rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception;

**ATTENDU QUE** le dépôt n'avait pas été déposé au conseil au moment opportun;

Sur proposition de Mme Christina Pinard

Appuyé par Mme Lise Bernier

Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** le rapport d'audit de conformité mentionné ci-dessus soit déposé tel que prescrit dans la loi.

**ADOPTÉE**

22-10-7675

## 2.7 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023

**ATTENDU QUE** le rapport de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 a été déposé aux élus.es et qu'ils en ont pris connaissance;

**ATTENDU QUE** l'article 88 de la *Loi sur la Commission municipale* prévoit que le rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception;

**ATTENDU QUE** le dépôt n'avait pas été déposé au conseil au moment opportun;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme France Jutras  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le  
maire s'abstenant de voter;

**QUE** le rapport d'audit de conformité mentionné ci-dessus soit  
déposé tel que prescrit dans la loi.

**ADOPTÉE**

**22-10-7676**

### **2.8 Achat du module « Élections » dans SYGEM**

**CONSIDÉRANT** la charge de travail importante durant les  
périodes électorales;

Sur proposition de Mme Christina Pinard  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le  
maire s'abstenant de voter;

**QUE** la municipalité accepte la soumission au montant de 2950\$,  
taxes en su pour le module « Élections » de SYGEM.

**ADOPTÉE**

**22-10-7677**

### **2.9 Autorisation de procéder à un appel d'offre sur invitation pour le réaménagement du bureau municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux postes seront sous peu  
ouverts à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'IL** aura un manque d'espace dans les  
bureaux actuels;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le  
maire s'abstenant de voter;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale adjointe, Mme  
Karine Rouleau, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour  
le réaménagement du bureau municipal.

**ADOPTÉE**

## **3. Législation**

**22-10-7678**

### **3.1 Adoption du règlement 250-2022 portant sur le tarif imposable lors d'un feu de véhicule d'un non-résident**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Jean-Guy Levasseur a donné  
l'avis de motion relative au règlement 250-2022 portant sur le tarif  
imposable lors d'une intervention du service incendie de la Régie  
des rivières pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule  
appartenant à un non-résident du territoire desservi par la Régie  
des rivières lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie électronique du règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par Mme Johane Patenaude  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** le conseil adopte le règlement 250-2022 sur le tarif imposable lors d'un feu de véhicule d'un non résident.

**QUE** le règlement 250-2022 soit acheminé à M. Stéphane Laroche à la Régie des rivières et publié sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE**

#### **4. Sécurité publique**

**22-10-7679**

##### **4.1 Offre de location d'un camion-citerne**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion-citerne de la municipalité de Beaulac-Garthby n'est pas en état de fonctionner;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est primordial d'avoir au moins un camion en état de marche;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** la municipalité accepte la proposition de location d'un camion-citerne auprès de la municipalité de Weedon au coût mensuel de 3000\$ d'ici à ce que la municipalité soit dotée adéquatement d'un camion-citerne.

**ADOPTÉE**

#### **5. Travaux publics, transport et voirie**

**22-10-7680**

##### **5.1 Autorisation pour l'entretien hivernal du chemin Alfred**

**ATTENDU QUE** le 13 septembre 2006 le conseil a adopté la résolution 06-09-2448 par laquelle l'entretien hivernal du chemin Alfred était refusé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a récemment eu une nouvelle demande afin que le chemin Alfred soit entretenu pendant la saison hivernale;

**ATTENDU QU'**après vérifications, il appert que le chemin Alfred répond aux normes afin de pourvoir à son entretien hivernal de manière sécuritaire;



**ATTENDU QU'**à la connaissance du conseil, il n'existe aucune politique empêchant l'entretien hivernal du chemin Alfred;

Sur proposition de Mme Christina Pinard  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** le conseil autorise l'entretien hivernal du chemin Alfred à compter de l'adoption de la présente résolution;

**QU'**instruction soit donnée à la direction générale de faire le nécessaire afin que le service de voirie ajoute le chemin Alfred à la liste des chemins municipaux entretenus pendant la saison hivernale;

**ADOPTÉE**

22-10-7681

### **5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de tolérance**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit renouveler le contrat de déneigement pour la saison 2022-2023 des chemins de tolérance de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil désire procéder par appel d'offres sur invitation par souci de transparence;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude  
Appuyé par Mme France Jutras  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale adjointe, Mme Karine Rouleau, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de tolérance.

**ADOPTÉE**

## **6. Aménagement, urbanisme et développement**

### **6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2022**

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Jean-Marc Goulet, a déposé la liste des permis octroyés entre le 6 septembre et le 23 septembre 2022.

Trente-quatre (34) permis ont été donnés durant cette période pour une valeur d'un million quatre cent deux mille dollars (1 402 000,00\$).

Pour l'année 2022, deux cent deux (202) permis ont été donnés pour une valeur des travaux de cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars (5 555 525,00\$).

Cette liste est déposée aux membres du conseil pour information.

**ADOPTÉE**

**22-10-7682**

**6.2 Résolution no. 22-09-7646 à rectifier – Procès de bornage du lot 5 847 190**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution no. 22-09-7646 autorisait Mme Gagné à signer le procès de bornage du lot 5 847 190;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cynthia Gagné n'est plus à l'emploi de la municipalité;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** le conseil autorise Mme Karine Rouleau, directrice générale adjointe de la municipalité à signer le procès de bornage du lot 5 847 190.

**ADOPTÉE**

**22-10-7683**

**6.3 Demande de la CPTAQ – 9073-3841 Québec inc. (Yvan Prévost)**

**ATTENDU QUE** la demande de la cie 9073-3841 Québec inc. (Yvan Prévost), déposée au bureau municipal de Beaulac-Garthby le 24 août 2022, pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

**ATTENDU QUE** la réglementation de la municipalité permet la construction d'un bâtiment résidentiel à condition que le bâtiment résidentiel existant soit démoli avant l'émission du permis de construction de la nouvelle résidence;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la commission;

**ATTENDU QUE** les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouveraient pas affectés et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement;

**ATTENDU QUE** l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

**ATTENDU QUE** le propriétaire souhaiterait relocaliser la nouvelle résidence;

**ATTENDU QUE** les services desservant la résidence seraient éloignés du cours d'eau;

**ATTENDU QU'**il n'a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la commission;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Mme Christina Pinard  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur et recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande, et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

**ADOPTÉE**

**7. Période de questions**

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents :

- Location du camion-citerne
- Réaménagement du bureau municipal
- Demande de l'ordre du jour sur Facebook
- Poste de direction générale
- Déneigement chemins de tolérances

**8. Certificat de crédits suffisants**

Je, Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette séance.

22-10-7684

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,  
Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par Mme Johane Patenaude  
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le  
maire s'abstenant de voter de lever l'assemblée à 19 h 08.

---

Gilles Drolet,  
Maire

---

Karine Rouleau,  
Directrice générale adjointe et  
greffière

**Je, Gilles Drolet maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code  
municipal.**